

En cas d'absence il se fait remplacer par un Vice-Président.

11. Le Secrétaire dresse le procès-verbal des séances.

Il tient registre des noms professions et demeures des membres, de la date de leur réception et des noms de ceux qui les ont présentés.

Il tient une liste indiquant les noms des familles secourues, leurs demeures, leurs visiteurs, la quantité de secours accordés à chacune d'elles.

Il marque les changements arrivés dans les familles ou dans ceux qui les visitent.

12. Le Trésorier tient la caisse, il fait la note des recettes et des dépenses, séance par séance.

13. L'Archiviste est chargé du soin des papiers et reçus de la Conférence.